

**1789 AVOCATS**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 7 place Saint Michel  
75005 PARIS  
995 105 806 RCS Paris

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE LA GÉRANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026**

Le soussigné Monsieur Benoît DAVID,

Gérant de la société 1789 AVOCATS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 7 place Saint Michel, 75005 PARIS au 37 rue Etienne Marcel 75001 Paris à compter du 15 juin 2026, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 37 rue Etienne Marcel 75001 Paris."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Benoît DAVID

Signé par :  
  
98772E5AB15248D...